

Formations destinées aux collectivités territoriales et établissements publics

Afin de valider votre inscription, il est nécessaire de nous transmettre votre demande **au plus tard 15 jours avant la date de la formation**.

Les dates indiquées ci-dessous sont renseignées à titre indicatif, et peuvent être modifiées par Klekoon si des circonstances l'y obligent.

(Possibilité de réaliser les formations dans vos locaux (en intra) à des dates **autres que celles fixées dans le calendrier ci-dessous**. Contactez-nous pour définir une ou des dates).

Type de session : Présentiel Distanciel

TITRE DE LA FORMATION	Durée	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Comprendre les fondamentaux des marchés publics	1 jour	-	Lundi 18 Places disponibles	-	Lundi 27 Places disponibles	-	-
		-	-	-	-	-	-
Réglementation et pratique des marchés publics	1 jour	-	Mercredi 20 Places disponibles	-	Mardi 28 Places disponibles	-	-
		-	-	-	-	-	-
La dématérialisation des marchés publics (uniquement en distanciel)	1/2 journée	-	-	Jeudi 11 matin Places disponibles	-	-	Mardi 15 matin Places disponibles
		-	-	-	-	-	-
E-DUME (uniquement en distanciel)	1/2 journée	-	-	Jeudi 11 après-midi Places disponibles	-	-	Mardi 15 après-midi Places disponibles
		-	-	-	-	-	-
Le système d'acquisition dynamique (SAD)	1 jour	-	-	Mardi 16 Places disponibles	-	-	-
		-	-	-	-	-	-

Formations destinées aux entreprises

Afin de valider votre inscription, il est nécessaire de nous transmettre votre demande **au plus tard 15 jours avant la date de la formation**.

Les dates indiquées ci-dessous sont renseignées à titre indicatif, et peuvent être modifiées par Klekoon si des circonstances l'y obligent.

(Possibilité de réaliser les formations dans vos locaux (en intra) à des dates **autres que celles fixées dans le calendrier ci-dessous**. Contactez-nous pour définir une ou des dates).

Délai d'accès à nos formations

Les délais d'accès représentent la durée entre le moment où un stagiaire s'inscrit à une formation et le moment de la réalisation de l'action de formation. Ce délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agisse d'une action de formation inter-entreprise ou intra-entreprise.

Concernant les formations inter-entreprises

Notre site internet ainsi que le planning des sessions de formation inter-entreprises sont mis à jour régulièrement. Le calendrier des formations accessible en ligne, permet d'avoir une visibilité sur une période allant de 3 à 6 mois. Pour valider une inscription, le bulletin d'inscription doit nous parvenir 15 jours avant la date choisie dans le calendrier. Les dates mentionnées dans ce dernier sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées par Klekoon en cas de besoin.

Concernant les formations intra-entreprises

Des formations en intra peuvent être réalisées à des dates différentes de celles présentes dans le calendrier mis en ligne. Il est possible de nous contacter pour définir une ou des dates. Afin d'organiser au mieux ces sessions, le bulletin d'inscription doit nous parvenir au plus tard 15 jours avant la date choisie. Des frais de déplacement en sus sont prévus en fonction de la localisation du lieu de formation.